



# Safety Data Sheet

Cat. # API-04

Dexamethasone [10mM]

Size: 1ml





# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 5/11/2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° CE	: 200-003-9
N° CAS	: 50-02-2
Code du produit	: 115D
Type de produit	: Pharmaceutique, Les données concernent la substance active, Matière pure
Formule brute	: C22H29FO5
Synonymes	: (11beta, 16alpha)-9-fluoro-11,17,21-trihydroxy-16-methylpregna-1,4-diene-3,20-dione / 16-alpha-methyl-9-alpha-fluoro-1,4-pregnadiene-11-beta,17-alpha,21-triol-3,20-dione / 16-alpha-methyl-9-alpha-fluoro-11-beta,17-alpha,21-trihydroxypregna-1,4-diene-3,20-dione / 16-alpha-methyl-9-alpha-fluoro-1-dehydrocortisol / 16-alpha-methyl-9-alpha-fluoro-delta(*1)hydrocortisone / 16-alpha-methyl-9-alpha-fluoroprednisolone / 1-dehydro-16-alpha-methyl-9-alpha-fluorohydrocortisone / 4-alpha-fluoro-16-alpha-methyl-11-beta,17,21-trihydroxypregna-1,4-diene-3,20-dione / 9-alpha-fluoro-11-beta,17-alpha,21-trihydroxy-16-alpha-methylpregna-1,4-diene-3,20-dione / 9-alpha-fluoro-16-alpha-methyl-1,4-pregnadiene-11-beta,17-alpha,21-triol-3,20-dione / 9alpha-fluoro-16alpha-methyl-11beta,17alpha,21trihydroxy-1,4-pregnadiene-3,20-dione / 9-alpha-fluoro-16-alpha-methylprednisolone / 9-fluoro-11,17,21-trihydroxy-16-methylpregna-1,4-diene-3,20-dione / 9-fluoro-11-beta,17,21-trihydroxy-16-alpha-methylpregna-1,4-diene-3,20-dione / 9-fluoro-11beta,17alpha,21-trihydroxy-16alpha-methylpregna-1,4-diene-3,20-dione / aereoseb-D / aereoseb-DEX / anaflogistico / aphtasolon / azium / calonat / corson / corsone / cortisumman / decacortin / decaderm / decadron / decalix / decasone / decaspray / dectancyl / dekacort / delta(*1)-9-alpha-fluoro-16-alpha-methylcortisol / deltafluorene / dergramin / deronil / desidrene / desametasone / desamethasone / desameton / deseronil / dexa / dexacort / dexacortal / dexa-cortidelt / dexacortin / dexa-cortisyl / dexadeltone / dexafarm / dexafarma / dexalona / dexa-mamallet / dexameth / dexamethasone alcohol / dexamethazone / dexapolcort / dexapos / dexaprol / dexa-scheroson / dexa-sine / dexason / dexasone / dex-ide / dextrinolon / dextrinoral / dexmethason vetranal / dexone / dextelan / dezone / dinormon / DXMS (= dexamethasone) / fluormone / fluorocort / fortectortin / gammacorten / hexadecadrol / hexadrol / HL-DEX / isopto-dex / lokalison F / loverine / luxazone / maxidex / mexidex / millicorten / MK 125 / ocu-trol / oradexon / pet derm III / policort / prednisolon F / prednisolone F / pregna-1,4-diene-3,20-dione, 9-fluoro-11,17,21-trihydroxy-16-methyl-, (11beta,16alpha)- / pregna-1,4-diene-3,20-dione, 9-fluoro-11-beta,17,21-trihydroxy-16-alpha-methyl- / SK-dexamethasone / spoloven / superprednol / visumetazone
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 16180

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Produit pharmaceutique: ingrédient actif Veterinary medicine: active ingredient
-------------------------------------	--

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences  
9800 Page Avenue  
63132-1429 Saint Louis - United States  
T 800-628-7730 - F 314-991-1504  
[technical@GBiosciences.com](mailto:technical@GBiosciences.com) - [www.GBiosciences.com](http://www.GBiosciences.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 50-02-2 (N° CE) 200-003-9	100	Non classé

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer à l'eau. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Centre d'appels antipoison (de <a href="http://www.big.be/antigif.htm">www.big.be/antigif.htm</a> ). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Prenez le conteneur / vomissure au médecin / hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Voir l'information sur le patient sur la notice.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisateur d'eau. Alcohol-resistant foam. Mousse de polymère. poudre ABC. Carbon dioxide.
Agents d'extinction non appropriés	: No unsuitable extinguishing media known.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Aucune donnée disponible sur le risque direct d'incendie. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Aucune donnée disponible sur le risque indirect d'incendie.
Danger d'explosion	: DIRECT EXPLOSION. Aucune donnée disponible sur les risques d'explosion directe. INDIRECTS EXPLOSION. Aucune donnée disponible sur les risques d'explosion indirecte.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: envisager l'évacuation. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie	: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Des gants. Vêtements de protection.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Procédures d'urgence : Marquez la zone de danger. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir une substance filtrante. Endiguer le déversement massif.  
Procédés de nettoyage : Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les vêtements après avoir manipulé.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se conformer aux exigences légales. Nettoyer les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Observer les normes d'hygiène normales. Conserver le récipient bien fermé. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.  
Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: agents oxydants. acides (forts).  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec. Magasin dans une zone sombre. Satisfaire aux exigences légales.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. opaque. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.  
Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIÉ: Pas de données disponibles. MATÉRIEL À ÉVITER: Pas de données disponibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

DONNER UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: Pas de données disponibles. OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: No data available. DONNER MOINS RÉSISTANCE: Pas de données disponibles. DONNER LA FAIBLE RESISTANCE: No data available

#### Protection des mains:

Des gants

#### Protection oculaire:

Safety glasses. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

#### Protection des voies respiratoires:

Dust production: dust mask with filter type P1

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin. Poudre cristalline. Peut être présent sous différentes formes.
Masse moléculaire	: 392.47 g/mol
Couleur	: blanc.
Odeur	: Aucune donnée disponible sur l'odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 262 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: No data available
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: < 0.1 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Eau: 0.01 g/100ml (25 °C)
Log Pow	: 1.83 (Experimental value)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

On burning: release of toxic and corrosive gases/vapours (hydrofluoric acid, carbon monoxide - carbon dioxide).

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

#### chlorure d'ammonium (50-02-2)

DL50 orale rat	> 3000 mg/kg (Rat)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.
Ecologie - air	: Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (règlement (CE) n ° 1005/2009). TA-Luft Klasse 5.2.1.
Ecologie - eau	: Polluant d'eau douce (eau de surface). Maximum concentration in drinking water: 1.5 mg/l (fluoride) (Directive 98/83/EC). Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### chlorure d'ammonium (50-02-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucune donnée disponible.
------------------------------	--

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### chlorure d'ammonium (50-02-2)

Log Pow	1.83 (Experimental value)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow <4).

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Méthodes de traitement des déchets.
Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Les déchets dangereux ne doit pas être mélangé avec d'autres déchets. Différents types de déchets dangereux ne doivent pas être mélangés ensemble si cela peut entraîner un risque de pollution ou de créer des problèmes pour la poursuite de la gestion des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipuler les déchets dangereux doivent prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques de pollution ou de dommages aux personnes ou aux animaux. Dissoudre ou mélanger dans solvant combustible. Remove to an authorized incinerator equipped with an afterburner and a flue gas scrubber with energy recovery. Ne pas déverser dans l'égout.
Indications complémentaires	: LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 04. Les déchets dangereux selon la directive 2008/98 / CE.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 07 05 13* - déchets solides contenant des substances dangereuses

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Non soumis

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

dexaméthasone is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

dexaméthasone is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*